



# The Property Registry

A Special Operating Agency of the Province of Manitoba

## Office d'enregistrement des titres et des instruments

Un organisme de service spécial de la Province du Manitoba

July 28, 2009

28 juillet 2009

**To: All Clients of the Manitoba Land Titles System**

**Destinataires : Tous les clients du système de titres fonciers du Manitoba**

**Re: Electronic Bill Payment Option for Personal Property Registry Account Holders**

**Objet: Option de paiement électronique des factures pour les titulaires de compte de dépôt du Bureau d'enregistrement relatif aux biens personnels**

---

The Electronic Bill Payment Option which was introduced to Winnipeg Land Titles deposit account holders in June 2008 has now been extended to Personal Property Registry deposit account holders. The Electronic Bill Payment option allows a deposit account holder to electronically transfer funds from their bank to ours, so we can credit their deposit account.

---

L'option de paiement électronique des factures présentée aux titulaires de compte de dépôt de Titres fonciers – Winnipeg en juin 2008 est maintenant offerte aux titulaires de compte de dépôt du Bureau d'enregistrement relatif aux biens personnels. Cette option permet aux personnes possédant un compte auprès du Bureau de transférer électroniquement des fonds de leur compte bancaire au nôtre, afin que nous puissions ensuite créditer leur compte de dépôt.

If you have a deposit account with the Personal Property Registry, access your financial institution's online banking system and add a new payee. Follow the prompts to enter "Manitoba Personal Property Registry". You will be prompted to enter your Personal Property Registry deposit account number. This is the Account Number that appears on your Personal Property Registry Account Statement. Follow the same steps you would to pay a utility bill online. Note that the amount transferred electronically will be credited to your Personal Property Registry deposit account the next working day.

Si vous êtes titulaire d'un compte de dépôt du Bureau d'enregistrement relatif aux biens personnels, ouvrez la page des services bancaires en ligne de votre établissement financier et ajoutez-y un nouveau bénéficiaire. Suivez les messages-guides jusqu'à ce que vous puissiez ajouter « Manitoba Personal Property Registry » à votre liste de bénéficiaires. Un message vous demandera d'inscrire votre numéro de compte de dépôt du Bureau d'enregistrement relatif aux biens personnels. Il s'agit du numéro de compte qui apparaît sur votre relevé de compte du Bureau d'enregistrement relatif aux biens personnels. Suivez les mêmes étapes que pour le paiement d'une facture des services publics en ligne. Vous remarquerez que le montant transféré

électroniquement ne sera crédité à votre compte de dépôt du Bureau d'enregistrement relatif aux biens personnels que le jour ouvrable suivant.

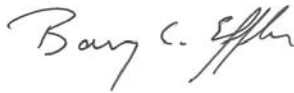
The Manitoba Law Society has been consulted about our intent to allow our clients to electronically transfer funds. The rules of the Manitoba Law Society do not permit lawyers to make electronic payments from the trust account. To ensure compliance, lawyers who wish to use the electronic payment option must do so by making payments from their general account. Once the firm bills the client for the disbursement(s) they may then recover the amounts from the trust account.

Nous avons consulté la Société du Barreau du Manitoba sur notre intention de permettre à nos clients de transférer des fonds électroniquement. Les règles de la Société du Barreau du Manitoba ne permettent pas aux avocats de faire des paiements électroniques à partir de leur compte en fiducie. Pour veiller au respect de la loi, les avocats qui désirent utiliser l'option de paiement électronique doivent faire des paiements à partir de leur compte général. Une fois que le cabinet facture le client pour les dépenses engagées, ils peuvent alors recouvrer les montants à partir du compte en fiducie.

If you do not already have a deposit account with The Property Registry but would like more information, please contact Derrick Dubell at 945-6524.

Si vous n'avez pas déjà un compte de dépôt avec l'Office d'enregistrement des titres et des instruments, mais que vous désirez avoir plus de renseignements à cet égard, veuillez communiquer avec M. Derrick Dubell au 945-6524.

Le registraire général par intérim et  
chef de l'exploitation,



Barry C. Effler  
A/ Registrar-General and  
Chief Operating Officer